

Les soins

La prise en charge des plaies et des escarres

Quoi de plus banal en apparence qu'une plaie ? Généralement c'est de la « bobologie ». Il existe pourtant ce qu'on appelle les plaies chroniques, par exemple : les ulcères à la jambe : 620 000 personnes concernées ; les plaies diabétiques : 110 000 personnes concernées ; les escarres : 300 000 personnes concernées. En France, on estime que près de 1,5 millions de personnes sont atteintes de plaies. Parmi ces personnes, 850 000 vivent en permanence avec ce qu'elles décrivent comme une « douleur intolérable ». La première journée mondiale de la plaie s'est tenue le 11 janvier 2008, c'est à dire combien ce secteur de la médecine souffre encore d'un manque de reconnaissance de la part du ministère de la santé. Partout une escarre rallonge de plus de 15 jours la durée de séjour à l'hôpital. A 600 euros par jour d'hospitalisation, ça commence à chiffrer ! En tant qu'accueillants familiaux nous avons bien sur à distinguer les devoirs d'urgence des devoirs de convenance ; mais dans les cas sévères, pourquoi ne pas proposer la mise en place de lits fluidisés à air ou autres matelas alternant ? En toute circonstance, il y a lieu de garder un comportement rassurant et d'apaiser la douleur (soins appropriés), car « il n'y a aucune vertu à la souffrance, qu'elle soit physique ou morale, elle doit être soulagée ». Alex Kahn. Extraits d'un article paru dans le journal La Croix 2008.